

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

DE TOULOUGES 66350

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 21 Mars 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Président.

Date de la convocation : 14/03/2024

Présents : Mmes Pascale MICHEL, Laurette NARANJO, Sandrine BOUILS, Béatrice BAILLEUL, Mrs Nicolas BARTHE, Serge CIVIL, Michel PLAZA, Florian GUZDEK, Pierre DEMONTE, Ginette SZEMBEL

Absents excusés ayant donné procuration : Sylvie VENTURA procuration à Mme NARANJO

Absents : Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Patrice PASTOU, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE, Pascal BLASCO, Raymonde BRESSON, Muriel REAL

Secrétaire de séance : Florian GUZDEK

Ouverture de la séance à 18h39

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Président.

La nouvelle Directrice du CCAS, Marion DAMIANE ainsi que la Responsable des Résidences, Anabel PERDEREAU, sont présentées à l'ensemble du Conseil d'Administration.

Il est demandé ensuite aux élus s'ils ont des questions quant au Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 novembre 2023.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président présente ensuite à l'Assemblée les points d'information.

- Renouvellement des conventions de subvention des postes de Conseillers numériques France Services

L'état s'engage à poursuivre le soutien financier aux structures qui emploient des Conseillers numériques France Service via un conventionnement pluriannuel. La nouvelle Convention a été signée et acceptée pour 3 ans, jusqu'au 28 février 2027.

Il est précisé que les versements prévus la première année s'élèvera à 17 500 € puis à 12 500€ la deuxième et troisième année.

Pour rappel, les charges du personnel s'élevaient en 2023 à 30 541.39 €, soit un coût réel à charge pour la collectivité d'environ 13 000 € la 1ère année et environ 18 000 € les deux années suivantes.

Il est rappelé les missions réalisées par l'agent ; à savoir: accueillir, informer et accompagner les administrés sur l'utilisation des outils numériques. Lutter contre la fracture numérique et développer l'esprit critique face à l'information sur internet en sensibilisant les usagers aux enjeux du numérique. Assurer la gestion administrative de la MDC et animer des ateliers.

I – FINANCES :

➤ Budget M22 - Tarif HPC – Actualisation du tarif 2024

Nicolas BARTHE, Président, rappelle au Conseil d'Administration que le service d'aide à domicile (Budget M22) est facturé, pour les heures relevant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), selon une tarification mise en place par le Conseil Départemental.

Le service d'aide à domicile applique également un tarif Hors Prise en Charge pour certaines interventions.

Le 1^{er} janvier 2024, le Conseil Départemental a actualisé le tarif APA et PCH pour le service d'aide à domicile de Toulouges à 23.50 €.

Afin de conserver une certaine cohérence dans la tarification, le Président propose d'actualiser le tarif Hors Prise en Charge au même taux que celui de l'APA et PCH soit 23.50 €.

Ce tarif sera applicable au 1^{er} avril 2024.

Sandrine BOUILS et Ginette SZEMBEL précisent que le sujet avait déjà été débattu précédemment avec la crainte de perdre des bénéficiaires en augmentant davantage le tarif.

Marion DAMIANE explique la nécessité de définir une nouvelle stratégie pour accroître le nombre d'heures d'intervention au niveau du Service d'Aide à Domicile. Il convient de communiquer davantage sur notre offre de services et sur les avantages possibles. Pour ce faire, une réflexion doit être menée pour proposer l'avance immédiate de crédit d'impôt. Les agents du CCAS doivent pouvoir accompagner les administrés dans la recherche de financement de ces heures d'aide à domicile auprès des caisses de retraite ou encore des mutuelles.

Pierre DEMONTE précise que les mutuelles sont régulièrement déjà associées à des services d'aide à domicile. Il convient alors de démarcher et se rapprocher de ces organismes.

Florian GUZDEK évoque la pertinence de se rapprocher de l'AGIRC ARRCO, Préfon, CNRA, etc.

Marion DAMIANE explique qu'il s'agit de situations individuelles et qu'il conviendrait d'accompagner les agents pour les former sur les dispositifs et aides potentielles afin d'accompagner les administrés.

Nicolas BARTHE rappelle le choix pris par le passé de suspendre la convention avec Canohès et de ne plus intervenir auprès des bénéficiaires de ce secteur.

Sandrine BOUILS demande si ce choix est rattrapable.

François TIXADOR répond qu'il s'agissait d'une réponse apportée lorsque le service rencontrait de fortes difficultés. A ce jour, l'équipe est stable mais il convient en première intention d'adapter notre communication et rechercher des bénéficiaires sur notre territoire.

Serge CIVIL profite pour remercier l'équipe et les heures supplémentaires d'intervention en ce début d'année.

Florian GUZDEK demande comment parvenir à soutenir les bénéficiaires dans le choix entre la PCH et l'APA lorsque la situation se présente.

Marion DAMIANE précise que lors de l'instruction des demandes, les bénéficiaires sont visités au domicile par une évaluatrice du Département qui détermine le plan d'aide le plus adapté et sont les plus compétents dans l'accompagnement de ces situations.

Le nouveau tarif est voté à l'unanimité.

➤ Budget M14 – Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Nicolas BARTHE, Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire en s'appuyant sur un document projeté.

Le document est présenté. En 2023, la baisse du résultat de fonctionnement se poursuit ainsi que pour la section d'investissement.

Il est rappelé que le CCAS avait souscrit un prêt pour les travaux réalisés au sein des résidences, à savoir :

- Toilettes et salle de bain – Résidence Jean Madern
- Isolation par l'extérieur et climatisation – Résidence Payrou

Nicolas BARTHE rappelle que les travaux ont été en partie subventionnés par la CARSAT, à hauteur de 50% pour les salles de bain et 100% pour les toilettes de Jean Madern.

Serge CIVIL remercie l'entreprise qui a réalisé les sanitaires car ils ont apporté pleinement satisfaction.

Anabel PERDERAU précise qu'une partie des travaux de la Résidence ont également été réalisés en régie et que la collaboration a été très positive. Les agents municipaux du CTM sont remerciés.

L'augmentation des charges du personnel est essentiellement due aux mouvements du personnel, à l'augmentation du point d'indice et au remboursement du demi-traitement de plusieurs longues maladies.

Les contrats sont renouvelés et on dénombre une titularisation sur 2023. Au sein de la Maison du Citoyen, Serge CIVIL informe de l'arrivée d'une stagiaire en DEUST dans le sport

adapté qui animera des séances durant un mois et soutiendra l'équipe ponctuellement en l'absence de la Responsable.

Les tarifs n'ont pas évolué en 2023 pour le portage de repas. La téléalarme a connu une augmentation au 1^{er} janvier 2024.

Concernant les loyers, une actualisation des tarifs de la Résidence Jean Madern sera analysée lors la commission sociale du 27 mars prochain. La dernière augmentation remonte à 2021.

Nicolas BARTHE présente la proposition de subvention pour l'association Coup d'pouce. Il rappelle que la volonté a été de rendre autonome cette structure en fin 2022.

Serge CIVIL ajoute que le résultat est plus que positif car le nombre de colis distribués a fortement augmenté et donc de familles aidées a fortement augmenté. Cette autonomie leur a permis d'obtenir des aides supplémentaires dont une subvention importante de la Région et du Département.

François TIXADOR précise que la ville a fait le choix d'offrir une subvention importante cette année à hauteur de 550 000 € pour permettre au CCAS de repartir sur des bases solides mais que les restrictions budgétaires et le contexte, ne permettront pas de poursuivre ainsi les années suivantes.

Vote à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Isabelle BOUILS questionne sur le projet d'accueil de jour au sein de l'EHPAD PANICOT. Nicolas BARTHE informe l'assemblée que le projet est toujours d'actualité mais que le lieu prévu initialement a évolué du fait de la révision du nombre de places autorisé et des contraintes liées à l'acquisition des lieux. En effet, afin de faciliter les travaux prévus dans le cadre de la création de l'accueil de jour, l'EHPAD basculera établissement public. Les démarches sont longues.

Florian GUZDEK ajoute que la question des animaux de compagnie est étudiée actuellement au niveau de l'ARS et qu'il serait appréciable qu'elle soit intégrée dans le projet d'établissement.

Nicolas BARTHE précise qu'à ce jour un projet est en cours sur l'accès aux animaux mais pas l'autorisation de rejoindre la structure avec son animal de compagnie.

La séance est clôturée à 20h45.

A Toulouges, le 22/03/2024

PREFECTURE
PYRENEES-ORIENTALES

- 3 AVR 2024

Le secrétaire de séance

Le Président

BARRIER

Nicolas BARTHE

Florian GUZDEK

